



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 20/11/2025  
Et  
Publication ou notification du : 20/11/2025

L'an 2025, le 17 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, MERCIER Céline à M. LESAGE Mathieu, M. SIMONIN Denis à Mme DEVALLÉE Pascale

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. LESAGE Mathieu

### 67/2025 – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL, adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher

Madame le Maire présente la demande d'adhésion de la communauté de communes du Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) au titre de la compétence éclairage public entraînant une modification des statuts qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,

Vu la délibération du 23 avril 2025 de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher approuvant son adhésion à la compétence Eclairage Public du SIEIL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Vu la délibération du comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant cette adhésion,

Considérant qu'en qualité de membre du SIEIL, la commune se doit de délibérer sur l'adhésion de nouveaux membres,

Considérant la demande d'adhésion à la compétence éclairage public entraînant le transfert de compétence et la modification des statuts du SIEIL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'adopter la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/11/2025

Le Secrétaire de Séance  
M. LESAGE Mathieu

Le Maire,  
Pascale DEVALLÉE